

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

**JOURNEE INTERNATIONALE
POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

**ALLOCUTION DE MADAME ARLETTE SOUDAN-NONAUT
MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

13 OCTOBRE 2019

Mesdames, Messieurs ;

Chers Compatriotes,

Le 13 octobre de chaque année, le monde célèbre la Journée Internationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes. Cette journée instituée par les Nations Unies en 1989, a pour thème cette année « **Réduire les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures et services de base** ».

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette célébration annuelle est de sensibiliser toute les parties prenantes aussi bien les Gouvernants que les populations à la problématique de la réduction des risques de catastrophes.

Il s'agit ici de renforcer la résilience des communautés à travers une compréhension accrue des phénomènes en présence et la préparation de réponses adaptées aux différents types de situation.

Mesdames, Messieurs ;

Le thème de cette année nous interpelle à plus d'un titre à l'heure où la récurrence des catastrophes naturelles causées par les tsunamis, les cyclones, les ouragans, les pluies diluviennes se trouve exacerbée par le phénomène du changement climatique.

Les différentes catastrophes naturelles auxquelles la planète a fait face en 2018 ont engendré des pertes économiques évaluées à environ 155 milliards de dollars et des pertes humaines évaluées à environ 11 000 morts.

La destruction des infrastructures essentielles, lors de la survenue d'une catastrophe, rend difficile l'accès aux soins de santé pour les personnes affectées, mais aussi le relèvement des populations qui se retrouvent complètement démunies et durablement affectées.

Le cyclone Idai qui s'est abattu sur le Mozambique et le Zimbabwe en début d'année a détruit près de 90% des infrastructures de la ville Beira au Mozambique et occasionné de milliers de morts.

Aussi, face à de tels phénomènes dévastateurs, il nous faut renforcer la résilience non seulement des populations, mais également des infrastructures, afin de minimiser les impacts des éventuelles catastrophes sur celles-ci, dans une perspective de développement durable de nos sociétés.

Mesdames et Messieurs,

Notre pays, comme la plupart des pays de la sous-région reste vulnérable aux catastrophes naturelles. Les dommages causés par les pluies diluviennes dans plusieurs départements ces dernières années

ont engendré des érosions dans les grandes agglomérations, des inondations, des glissements de terrain, l'ensablement de certains quartiers.

Ainsi, dans le cadre d'une action sous régionale concertée, la CEEAC a-t-elle organisé du 30 Septembre au 4 Octobre 2019 à Kinshasa, la 8^{ème} Plateforme Régionale Afrique Centrale pour la Réduction des Risques de Catastrophes, plateforme à laquelle le Congo a été représenté par sa Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Cette grande rencontre a permis à nos pays de faire le point sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de renforcer notre vision et nos synergies dans ce domaine.

C'est dans cette perspective que nous envisageons la signature d'un protocole d'accord et d'un plan de contingence multirisques avec la République Démocratique du Congo.

Mesdames et Messieurs,

La problématique de la réduction des risques de catastrophes nous concerne tous, à tous les échelons et tous les acteurs de la sphère nationale y sont impliqués.

La préparation et la structuration d'une réponse adéquate face aux risques de catastrophes dans notre pays, a conduit le Département Ministériel dont j'ai la charge, à organiser en juillet dernier, avec l'appui de la CEEAC, l'atelier de formation sur l'Évaluation des Besoins Post-Catastrophe et le Cadre de Relèvement.

Cet atelier a permis de renforcer les capacités des acteurs tant étatiques que non étatiques sur les moyens qui doivent être mis en place afin d'assurer une prise en charge appropriée des populations en cas de catastrophes.

Les acteurs formés lors de cet atelier ont reçu des connaissances qu'ils devront vulgariser auprès des autres parties prenantes.

Mesdames et Messieurs, mes chers compatriotes ;

Au cours de l'année 2020, mon Département ministériel entend poursuivre le travail de sensibilisation des parties prenantes sur la problématique de la réduction des risques de catastrophes et de mise en place du dispositif nécessaire à la structuration d'une politique cohérente dans ce domaine.

J'invite ainsi, toutes les parties prenantes à travailler ensemble afin que personne ne soit laissé de côté, car face aux catastrophes naturelles, il n'est pas de meilleure protection que notre solidarité.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT.-